

DEPARTEMENT**AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 14 novembre 2024

Convocation : 04/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Roux C.
Pin E. représentée par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Le Carff C.

Secrétaire de Séance : Chivot Didier

Délibération : 2024-046

Objet : Acquisition de parcelles dans le cadre de la création d'un parking dans la rue Alphonse Bornard.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, pour évoquer ce point soumis à l'ordre du jour.

Monsieur ROUX interpelle les Elus sur les problèmes liés au stationnement sur la commune et plus précisément dans la rue Alphonse Bornard ; rue particulièrement étroite qui fait régulièrement état de stationnement gênant.

Il rappelle qu'une somme avait été allouée pour l'acquisition de parcelles ainsi que pour l'établissement d'un bornage dans le but de créer un parking dans la rue Alphonse Bornard lors du vote du budget 2025.

Monsieur ROUX reprecise les parcelles qui avaient été retenues pour la création de ce parking ; parcelles modifiées suite au passage du cabinet de géomètres experts ALIA-GE en date du 10 avril 2024 :

- Parcelle anciennement cadastrée AL 129 et nouvellement cadastrée AL 142 appartenant à Monsieur et Madame ITZSTEIN représentant une superficie de 318m²,
- Parcelles anciennement cadastrées AL 130 et 131 et nouvellement cadastrées AL 144 et 145 appartenant à Monsieur MALENCHINI représentant une superficie de 282m².

Il est présenté à l'Assemblée délibérante le plan de division établi par le cabinet de géomètres précité qui est annexé à la présente délibération.

Il est expliqué que le bornage effectué permettra de créer neuf places de stationnement dont une place réservée pour les personnes handicapées ainsi qu'une voie d'accès sur l'impasse des Alpes et une aire de retournement.

Après avoir pris connaissance des éléments constituant le principe de cette délibération et après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de division joint à la présente délibération ;
- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AL 142 représentant une superficie de 318 m² au prix de 15€/m² soit un total de 4 770,00€ à Monsieur et Madame ITZSTEIN,

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 19 novembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
001-210100822-20241114-D2024-046-DE
Date de télétransmission : 15/11/2024
Date de réception préfecture : 15/11/2024

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées AL 144 et 145 représentant une superficie de 282m² au prix de 15€/m² soit un total de 4 230,00€
- **PRECISE** que les frais liés à la création des deux places de stationnement sur la parcelle cadastrée AL 147 sur la partie bleue seront facturés au propriétaire soit à Monsieur MALENCHINI qui en a fait la demande,
- **CHARGE** le Maire de faire établir le titre de recette lié à cette facturation,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur donc de la commune de Chanay,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, à signer tout document nécessaire à l'acquisition de ces parcelles.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Didier CHIVOT

